



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Product : HUILE ESSENTIELLE DE SAUGE ESPAGNE

Page | 1

#### SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

---

##### 1.1 Identificateur du produit

Nom de la substance	:	Huile Essentielle de Saugue Espagne.
Nom INCI	:	Salvia Lavandulifolia Herb Oil.
Numéro CAS	:	90106-49-3
Numéro CE	:	290-272-9
Numéro d'enregistrement REACH	:	

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance	:	Usage industriel. Utilisé dans les formulations pour les préparations aromatisantes et/ou en parfumerie.
Utilisation déconseillée	:	Utilisations autres que celles recommandées.

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Enterprise	:	AROMATICAS DEL ZALABÍ C/ Martín Pérez de Ayala 1-4 E 18008 Granada. Espagne
Numéro de téléphone	:	+34 968 786977
Adresse électronique	:	<a href="mailto:info@zalabi.com">info@zalabi.com</a>
WEB	:	<a href="http://www.zalabi.com">www.zalabi.com</a>

**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**                   **+34 968 786977**

#### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

---

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (EC) No 1272/2008.**

Liquides inflammables, Catégorie 3

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Inhalation, Catégorie 1

Page | 2

Irritation/corrosion cutanée, Catégorie 2

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Lésions/irritations oculaires, Catégorie 2

STOT – exposition unique, Catégorie 2

Danger aquatique (chronique) à long terme,  
Catégorie 2

## 2.2 Étiquetage (RÈGLEMENT (EC) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Panneau d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

### Prévention :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 : Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements

de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Réponse :**

P301 + P310 : En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin/...

P331 : NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 + P310 : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison /un médecin/...

P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, mousse résistante à l'alcool pour l'extinction

P391 : Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent figurer sur l'étiquette :

Camphre

1,8 - Cinéol

$\alpha$  - Pinène

Cis - Ocimène

$\beta$  - Pinène

Acétate de linalyle

Caryophyllène

Géraniol

Acétate de géranyle

(E)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal

**2.3 Autres dangers**

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques ou très persistants et très bioaccumulables à des niveaux de 0,1% ou plus.

Page | 4 **SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Substances UVCB**

(Substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériel biologique).

**Composants dangereux :**

Nom chimique	Identificateur	Concentration (% w/w)	Classification
Camphre	CAS-No.: 76-22-2 EC-No.: 200-945-0	11 - 36	Aquat. Chron. 2; H411_Tox. Aiguë 4; H302_Tox. Aiguë 4; H332 STOT SE 2; H371_Sol. Infl. 2; H228 1; H318_Sens. Cutanée 1; H317
1,8 - Cinéol	CAS-No.: 470-82-6 EC-No.: 207-431-5	10 - 30	Liq. Infl. 3; H226_Sens. Cutanée 1; H317
Camphène	CAS-No.: 79-92-5 EC-No.: 201-234-8	1 - 10	Sol. Infl. 2; H228_Irrit. Oculaire 2; H319_Aquat. Aiguë 1; H400_Aquat. Chron. 1; H410
$\alpha$ - Pinène	CAS-No.: 80-56-8 EC-No.: 201-291-9	4 - 11	Liq. Infl. 3; H226_Irrit. Cutanée 2; H315_Sens. Cutanée 1; H317 Asp. Tox. 1; H304_Aquat. Aiguë 1; H400_Aquat. Chron. 1; H410
d - Limonène	CAS-No.: 5989-27-5 EC-No.: 227-813-5	2 - 6	Liq. Infl. 3; H226_Irrit. Cutanée 2; H315_Sens. Cutanée 1; H317_Aquat. Aiguë 1; H400_Aquat. Chron. 1; H410
$\beta$ - Pinène	CAS-No.: 127-91-3 EC-No.: 204-872-5	1 - 10	Liq. Infl. 3; H226_Irrit. Cutanée 2; H315_Sens. Cutanée 1; H317 Asp. Tox. 1; H304_Aquat. Aiguë 1; H400_Aquat. Chron. 1; H410
Linalool	CAS-No.: 78-70-6 EC-No.: 201-134-4	0,3 - 4	Irrit. Cutanée 2; H315_Irrit. Oculaire 2; H319_Sens. Cutanée 1B; H317
Acétate de linalyle	CAS-No.: 115-95-7 EC-No.: 204-116-4	0,1 - 5	Irrit. Cutanée 2; H315_Irrit. Oculaire 2; H319_Sens. Cutanée 1; H317
Myrcène	CAS-No.: 123-35-3 EC-No.: 204-622-5	1 - 10	Liq. Infl. 3; H226_Irrit. Cutanée 2; H315_Irrit. Oculaire 2; H319_Asp.

			Tox. 1; H304_ Aquat. Aiguë 1; H400_ Aquat. Chron 2; H411
Bornéol	CAS-No.: 507-70-0 EC-No.: 208-080-0	1 - 7	Sol. Infl. 2; H228
Géranol	CAS-No.: 106-24-1 EC-No.: 203-377-1	Moins de 2	Irrit. Cutanée 2; H315 Lésions oculaires 1; H318_Sens. Cutanée 1; H317
γ - Terpinène	CAS-No.: 99-85-4 EC-No.: 202-794-6	Moins de 1	Liq. Infl. 3; H226_Asp. Tox. 1; H304 Repr. 2; H361
Acétate de géranyle	CAS-No.: 105-87-3 EC-No.: 203-341-5	0,5 - 9	Irrit. Cutanée 2; H315_Sens. Cutanée 1; H317_ Aquat. Chron. 3; H412
(E)-3,7-dimethylocta-2,6- diénal	CAS-No.: 141-27-5 EC-No.: 205-476-5	0,1 - 1	Irrit. Cutanée 2; H315_Sens. Cutanée 1; H317

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	:	Fournir de l'air frais et assurer une respiration confortable. Si inconsciente, placer la personne en position de récupération et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	:	Garder les voies respiratoires dégagées. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas administrer ni lait ni boissons alcoolisées. N'administrer rien par voie orale à une personne inconsciente. Chercher avis médical immédiatement et montrer-lui ce contenant.
En cas de contact avec les yeux	:	Retirer les lunettes ou les lentilles de contact. Protéger l'œil indemne. Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation de l'œil persiste, consulter un spécialiste.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Peut être mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque irritation cutanée. Risque de réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Risque présumé d'effets graves pour les organes.
---------	---	--

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou lorsque les symptômes de malaise persistent, consulter un médecin. N'administrer jamais rien par voie orale à des personnes inconscientes. Traiter de manière symptomatique.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

---

#### 5.1 Moyens d'extinction

Conseillé	:	Mousse, dioxyde de carbone, extincteurs à poudre sèche, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser	:	Jet d'eau direct.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	:	Peut dégager des fumées / des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs en cas d'incendie.
----------------------------------	---	--

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre incendies	:	Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec un pulvérisateur de l'eau.
Protection pendant l'extinction	:	Ne pas agir sans l'équipement de protection approprié.
Plus d'informations	:	Procédure standard pour les incendies chimiques. Utiliser des moyens d'extinction appropriés à l'environnement.

Notez que :

*1- Des températures élevées peuvent donner lieu à des pressions élevées à l'intérieur des conteneurs fermés.*

2- Évitez d'inhaler les fumées ou vapeurs générées.

3- Empêcher les déversements issus de la lutte contre l'incendie de rentrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSIONS ACCIDENTELLES**

---

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence**

Porter des gants appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Utiliser des vêtements de protection complets si nécessaire.

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

Évacuer les alentours et assurez une ventilation adéquate après déversement.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Dangereux pour l'environnement. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Empêcher les déversements d'atteindre les égouts et les cours d'eau.

Empêcher le contact avec le sol, la surface ou les eaux souterraines.

Si le produit contamine les rivières, les lacs ou les égouts, en informer les autorités compétentes.

### **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Couvrir et essuyer avec un matériau absorbant inerte, inorganique et non combustible.

Aérer la zone et laver le site une fois que le déversement est complètement retiré.

Garder dans des récipients appropriés et fermés pour son élimination.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour la manipulation et le stockage, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et la protection individuelle, voir la section 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination, voir la section 13

## **SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

### **7.1 Précautions à prendre pour garantir la sécurité de manipulation**

Manipulation sans danger : Fumer, manger et boire dans la zone d'application doit être interdit.

Sources de chaleur et d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, flammes et autres sources d'ignition.  
NE PAS FUMER.

Page | 8 Mesures d'hygiène : Pratique générale d'hygiène industrielle.

### 7.2 Conditions nécessaires pour garantir la sécurité du stockage

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs : Les installations électriques et le matériel de travail doivent être conformes aux normes de sécurité.  
Garder les contenants bien scellés et dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin de sources d'ignition.

Stockage commun : Aucun matériel à mentionner spécialement.

Autres informations : Pas de décomposition si stockée comme indiqué.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matière première utilisée dans les préparations aromatisantes et / ou en parfumerie. Il n'y a aucune information supplémentaire.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

L'inhalation des composants qui figurent sur l'étiquette peut entraîner des effets systémiques à long terme.

### 8.2 Contrôle de l'exposition



Protection respiratoire : Masque filtrant contre les vapeurs et particules.  
Normes CEN : EN 136, EN 140, EN 149, EN 405  
Marquage « CE », Catégorie III



Protection des mains	:	Gants de protection. Normes CEN : EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420 Marquage « CE », Catégorie II
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec monture intégrale. Normes CEN : EN 166 Marquage « CE », Catégorie II
Protection de la peau	:	Vêtements de protection antistatiques. Normes CEN : EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5 Marquage « CE », Catégorie II
Autre protection	:	Chaussures de sécurité antistatiques contre les produits chimiques. Normes CEN : EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20345 Marquage « CE », Catégorie III

## **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	:	Liquide.
Couleur	:	Incolore à jaune pâle.
Odeur	:	Caractéristique, camphrée, herbacée.
Densité	:	0,907 à 0,932 (g/ml) (20 °C)
Indice de réfraction	:	1,465 à 1,473 (20 °C)
Rotation optique	:	+7° à +17° (20 °C)
Point d'éclair	:	49 °C

## **SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**10.1 Réactivité** Liquide et vapeurs inflammables.

**10.2 Stabilité chimique** Stables dans les conditions de stockage conseillées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si les instructions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.4 Conditions à éviter

Évitez toute source d'inflammation : chaleur, étincelles, flamme nue.

### 10.5 Matières à éviter

Il n'y a pas d'information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si utilisé et stocké comme indiqué.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion/irritation de la peau	:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritations oculaires graves	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée	:	Peut provoquer une réaction allergique dans la peau.
Sensibilisation respiratoire	:	Non classé selon les informations disponibles.
Mutagénicité des cellules germinales	:	Non classé selon les informations disponibles.
Cancérogénicité	:	Non classé selon les informations disponibles.
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé selon les informations disponibles.
STOT – exposition unique	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
STOT – exposition répétée	:	Non classé selon les informations disponibles.
Danger par aspiration	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## SECTION 12 : INFOMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

### 12.1 Ecotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Il n'y a pas des informations disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Il n'y a pas des informations disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Il n'y a pas des informations disponibles.

**12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB**

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques ou très persistants et très bioaccumulables à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Autres effets nocives**

Il n'y a pas des informations disponibles.

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DU PRODUIT**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les conteneurs doivent être éliminés en tant que déchets dangereux. Ne réutilisez pas les contenants vides. Diluez le produit restant et neutralisez.

Éliminer conformément à toutes les réglementations environnementales nationales et locales en vigueur.

Les conteneurs vides doivent être transportés dans une installation de traitement des déchets agréée pour recyclage ou élimination. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le contenant.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	<b>ADR/RID/ADN</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA-ICAO</b>
<b>Numéro ONU</b>	UN1169	UN1169	UN1169
<b>Nom d'expédition des Nations Unies</b>	Extraits aromatiques liquides.	Extraits aromatiques liquides.	Extraits aromatiques liquides.
<b>Classe de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III	III	III

<b>Dangers pour l'environnement</b>	Dangereux pour l'environnement et polluant marin.	Dangereux pour l'environnement et polluant marin.	Dangereux pour l'environnement et polluant marin.
<b>Autres informations.</b>	Liquide inflammable.	Liquide inflammable.	Liquide inflammable.

#### 14.1 Etiquetage selon RID / ADR, IMCO / IMDG, OACI / IATA



#### 14.2 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'est pas d'application.

#### 14.3 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

N'est pas d'application.

### SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Seveso III (directive 2012/18 / Eu du Parlement européen et du Conseil sur le contrôle des accidents graves avec des substances dangereuses).

	NIVEAU INFÉRIEUR	NIVEAU SUPÉRIEUR
P5c Liquide inflammable	5.000 t	50.000 t
E2 dangereux pour l'environnement	200 t	500 t
Composés organiques volatils	Directive 2010/75 / UE du 24 novembre 2010 sur les émissions industrielles.	
Teneur en composés organiques volatils	16,44 %, 152,89 g/l	



## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non requise.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

---

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances et croyances, informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne doivent pas être interprétées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations se réfèrent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec tout autre produit ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.